



Fiers de notre filière bovins viande



2^e Rang national pour la production de viande issue d'élevages allaitants



Une **grande diversité de races allaitantes** : Salers, Aubrac, Charolais et Limousine



Des productions **sous signe de qualité en progression**



Proximité de l'Italie et du bassin méditerranéen pour le **développement des activités d'exportation** en vif et viande



624 000 vaches allaitantes



150 000 tonnes équivalent carcasse / an



38 abattoirs présents sur tout le territoire

LES AXES



La performance économique des élevages et de la filière



La défense du prix par la valorisation



la promotion des activités d'élevage, produits et métiers

Elaboré et piloté par :



Le Comité de Filière Bovin viande composé de représentants de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, du syndicalisme, de l'interprofession du Bétail et des Viandes de la Région Auvergne-Rhône Alpes, des metteurs en marché, des abatteurs et de l'ARIA.

Maîtrise d'ouvrage :



L'association Auvergne-Rhône-Alpes Élevage, qui coordonne la construction et la mise en œuvre des actions du programme avec la Région.



L'interprofession défend et soutient les enjeux de la filière viande, dont les actions RHD, export et suivi économique de la filière.

Contacts :

Région AuRA : www.auvergnerhonealpes.fr

AuRA élevage : www.aurafilieres.fr

Interbev AuRA : www.interbevaura.fr

Plan Régional Filière Bovins Viande

Un programme financé par :



Dans le cadre de sa politique en faveur de l'agriculture, la Région Auvergne-Rhône-Alpes encourage et accompagne les filières régionales de production agricole avec les Plan Régionaux de Filière. Le Plan de filière bovins viande, c'est...

96 000 € pour l'action génétique

2022

★★★

Action A.3 : Appui au choix de génétique allaitante adaptée aux attentes de la filière

★★★



Inscrire l'orientation génétique de mon troupeau dans les objectifs de filière

A QUI BENEFICIE LE DISPOSITIF ?

Aux éleveurs, nouvellement adhérents au contrôle de performance formule VA4 sur la campagne 01/01/2021 au 31/07/2022.

A la filière, qui oriente les achats de génétiques selon des critères répondant à ses attentes et aux attentes des consommateurs.

EN QUOI CONSISTE-T-IL ?

✓ Un appui technique sur 3 ans :

- Appui technique initial : état des lieux de la génétique de l'élevage et écriture d'un plan d'actions dans l'objectif de produire des animaux reproducteurs conformes aux enjeux de filière → 1.5 jour
- Appui technique de suivi en années 2 et 3 : suivi des indicateurs de l'audit initial, suivi du plan d'actions et ajustement dans le choix des investissements génétiques à réaliser → 1 jour / an

✓ Un appui aux investissements en génétique au moyen de forfaits, dans le cas où ces derniers respectent le plan d'actions de l'audit et les critères définis par la filière pour cette action.

SUBVENTION REGIONALE :

La Région subventionne :

- Les **appuis techniques** dont l'appui initial à hauteur de **288 €**
- Les **investissements** : forfaits de **600 €** par tranche de 2 000 € de dépenses

Nombre de forfaits d'appui possibles (600 €) :

	Nombre de forfait	Dépenses à justifier
< 40 DN	1	1 x 2 000 €
40 DN < X < 60 DN	2	2 x 2 000 €
> 60 DN	3	3 x 2 000 €



Fédération Auvergne-Rhône-Alpes
CONSEIL ELEVAGE BOVINS VIANDE

LE CONTROLE DE PERFORMANCE VA4

Notre région constitue un pôle fort de la création du progrès génétique en viande bovine, avec 1 500 exploitations en base sélection impliquées dans les 12 départements pour les 4 races allaitantes les plus présentes, à savoir Charolais, Salers, Limousin et Aubrac.

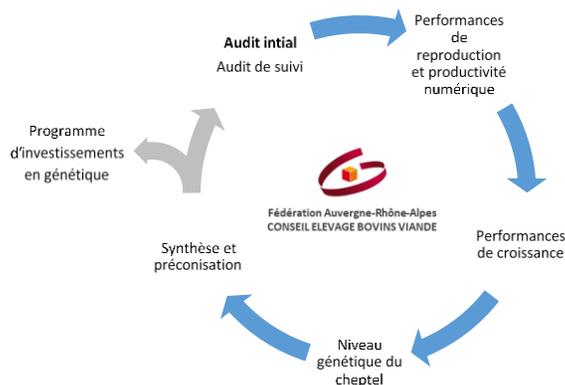
Le Contrôle de performance permet pour l'éleveur :

- ✓ **L'optimisation de la conduite et l'amélioration de la génétique** du troupeau grâce à des indicateurs fiables et certifiés
- ✓ Un **point de comparaison objectif** des résultats à ceux d'autres élevages pour progresser
- ✓ Une **meilleure valorisation des animaux d'élevage**
- ✓ De bénéficier d'un **regard extérieur** du conseiller

L'AUDIT DE SUIVI DE L'EXPLOITATION

4 SECTIONS :

1. Données générales sur l'élevage
2. Performances de reproduction
3. Performances de croissances
4. Niveau génétique du cheptel



CONDITIONS D'ELIBILITE DES INVESTISSEMENTS

Les **investissements éligibles** sont :

- Taureaux
- Reproducteurs femelles : génisses, vaches
- Insémination artificielle (uniquement pour les exploitations entièrement en IA)

Les achats de reproducteurs devront :

- ✓ Être en **accord avec le calendrier et les critères mis en évidence dans le plan d'actions**
- ✓ Être en **accord avec les critères définis par la filière** :

Reproducteurs mâles ou femelles et IA	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Animal inscrit ○ Animal avec performances évaluées ○ Race du contrat VA4 : reproducteurs en race pure ○ Conditions de naissance 1 ou 2 (sans aide ou aide facile) ○ Niveau génétique minimum: ISU mère ≥ 95 ou IVMAT mère ≥ 95 	
Typologies Reproducteur mâle (au choix)	
Profil Naissance	Profil Production
<ul style="list-style-type: none"> ✓ IFNais mère ≥ 100 ✓ PN ≤ 50 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CRsev mère ≥ 100 ✓ PAT 210 ≥ 300 spécialisé et ≥ 270 rustique

- ✓ **Provenir lorsque cela est possible de la région Auvergne-Rhône-Alpes** : animaux nés en Région.

